

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE COMMUNE**

**CONSEIL COMMUNAL/CONSEIL DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE**

**DU 27 JANVIER 2014**

PRESENTS : MM. TAQUIN, **Bourgmestre-Président**,  
KAIRET, NEIRYNCK H, HANSENNE, DEHAN, **Echevins** ;  
TANGRE, SPITAELS, NOUWENS, RICHIR, COPPIN, MEUREE J-CI, BALSEAU, NEIRYNCK F, RENAUX, LAIDOU, BOUSSART, GAPARATA, VLEESCHOUWERS, DELATTRE, KRANTZ, DEMEULEMEESTER, KADRI, TRIVILINI,  
**Conseillers communaux.**

CLERSY, **Président du CPAS**  
DEVOS, PAYEN, MEUREE J-CI, LAMBERT, POLLET, VANDENDRIS, SWEERT, VANDIERENDONCK, GUILIN,  
**Conseillers du Conseil de l'Action Sociale.**

La Présidente ouvre la séance à 19h07.

Mme TAQUIN souhaite tous ses vœux à l'ensemble des conseillers communaux et de CPAS à l'occasion de l'année nouvelle et souligne qu'elle est ravie d'être au CPAS.

OBJET N°01 : Rapport annuel sur les synergies et les économies d'échelle.

Mme TAQUIN cède la parole à Mr CLERSY pour faire part du rapport sur les synergies et les économies d'échelle.

Mr CLERSY souhaite la bienvenue à la séance annuelle du Conseil commun Commune-CPAS. Il spécifie que l'état des lieux général était accessible dans la farde du Conseil et précise qu'il mettra l'accent sur les synergies qui se sont créées ou se sont vues renforcées durant l'année 2013.

- 1) Au niveau de la cuisine, le CPAS a fait le choix de passer par une centrale d'achat. A cela est venu s'ajouter, des réunions techniques afin de respecter les normes ONE quant aux repas livrés à la crèche communale dans le cadre de la synergie quant à ce faire.
- 2) Des synergies ont été accentuées dans le cadre de projet tel que « Eté solidaire » où le service réinsertion du CPAS a travaillé en étroite collaboration avec les éducateurs de rue, le parc du CPAS étant à présent doté d'un terrain de pétanque et d'un parcours vita pour le plus grand bonheur des résidents.
- 3) Au niveau des invendus alimentaires, il s'agissait d'un premier essai qui a engendré de belles collaborations, certaines structurelles, d'autres plus ponctuelles. L'opération sera relancée, certains partenaires ayant déjà marqué leur accord quant à une nouvelle participation.
- 4) Une collaboration a été menée entre le tuteur énergie du CPAS et le Conseiller en énergie de la commune dans le cadre de l'achat groupé d'énergie, celui-ci permettant de faire des économies aux citoyens.
- 5) Au niveau du logement, une grosse opération a été menée pour l'immeuble dit du Faisan, une collaboration s'est alors renforcée dans le cadre du volet relogement et de l'accompagnement des citoyens dans ce cadre. Depuis, de manière plus structurelle, une véritable collaboration est née et se poursuit dans le cadre du PCS dans son volet logement.
- 6) Des opérations de solidarité ont également été menées conjointement lors de moments ponctuels avec différents partenaires extérieurs. Ainsi, les invendus alimentaires, les dons alimentaires et les dons de jouets ont été récoltés dans le cadre du marché de Noël.

Mr CLERSY poursuit en soulignant qu'un beau défi est en train d'être relevé : faire tomber les barrières entre les deux institutions ayant non seulement un côté sain pour la population mais permettant également un renforcement de la pertinence des collaborations.

OBJET N° 02 : Perspectives générales.

Mr CLERSY signale qu'un point perspectives générales a été inscrit à l'ordre du jour non pas pour refaire le discours relatif à la déclaration de politique générale telle que présentée au Conseil communal mais pour faire le point au niveau du Conseil commun afin que tous puissent bénéficier du même degré d'information surtout en ce qui concerne la réforme relative au chômage.

Mr CLERSY précise que le CPAS et, par voie de conséquence, la commune seront confrontés à de solides difficultés en 2015.

Mr CLERSY explique que le budget du CPAS s'élève à 20.000.000 euros de frais de fonctionnement dont 75% sont couverts par recettes et subsides et de 25% constitués par la dotation communale. Mr CLERSY explicite les difficultés rencontrées pour clôturer le budget. En effet, Mr CLERSY souligne que même si aucune indexation des salaires n'est prévue en 2014, il est à noter une diminution des transferts des pouvoirs subsidants ainsi qu'une augmentation des dossiers d'aide sociale ayant eu comme conséquence l'augmentation de la dotation communale d'un montant d'un million d'euros pour le budget 2014 sans objectif de réalisation de projets pharaoniques. Mr CLERSY en profite d'ailleurs pour remercier le Collège de la confiance témoignée dans ce cadre.

Mr CLERSY spécifie en s'appuyant sur le graphique représentant la dotation communale que l'effort a été poussé très haut en ce début de mandature. En effet, l'augmentation de la part communale est linéaire sauf pour l'exercice budgétaire 2008 suite à la reprise de provisions à l'ordinaire. Depuis 2012 et 2013, l'augmentation de la dotation communale est substantielle et a subi cette année un bond spectaculaire. Mr CLERSY précise qu'il s'agit d'un exercice difficile qu'il ne sera pas possible de reproduire éternellement.

Explicitant plus avant ces chiffres, Mr CLERSY précise :

- a) Au niveau du logement, il existe 3 ILA puisqu'une de ces structures ne perçoit plus de subsides, ce bâtiment sise rue Baudouin sera récupéré afin de lui trouver une autre utilisation. Il existe également 3 logements de transit, structures particulièrement importantes lors de catastrophes ou d'opérations telles que celle du Faisan. De plus, Mr CLERSY précise que 3 logements de transit supplémentaires datant d'un vieil ancrage verront le jour en soulignant que ceux-ci permettent d'être au-dessus des normes même s'ils répondent à un réel besoin. Mr CLERSY complète en signalant qu'il y a également deux logements d'urgence, un logement d'insertion inauguré en mai 2013 et nouveauté, un projet de Résidence service pour lequel le CPAS est toujours dans l'attente du permis d'urbanisme et de l'étude complémentaire de sol.
- b) Au niveau des aides sociales, Mr CLERSY explique qu'un comité spécial se réunit tous les mardis, que 4500 dossiers ont été gérés en 2013, que chacun de ceux-ci ont été analysés. Mr CLERSY signale l'explosion du nombre de nouvelles demandes.

Au niveau des sommes prévisionnelles pour l'aide sociale, elles s'élevaient à 3.246.000 euros pour 2013. Selon les chiffres obtenus de la CSC, il faudra compter entre 250 et 300 personnes supplémentaires.

Mr CLERSY spécifie que personne ne fait de miracles et qu'il sera nécessaire que les nouveaux membres du Gouvernement fédéral s'en rendent compte, que tout cela engendrera des conséquences quant au service rendu aux citoyens, qu'il y aura moins d'environnement, moins de sécurité au vu du transfert de charges que tous ces bouleversements vont engendrer.

Mr CLERSY met en avant le sourire béat que tous font à l'Europe mais qu'au vu du transfert des coûts au niveau des pouvoirs locaux, il est nécessaire de les condamner.

Mr CLERSY met encore en avant l'explosion du Fonds social chauffage et eau, l'explosion des dossiers en médiation de dettes passant de 280 dossiers en 2003 à 1308 dossiers au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Mr CLERSY souligne le nouveau dispositif d'accompagnement des articles 60 au niveau de la réinsertion. En effet, au vu des difficultés de ces personnes et du fait qu'elles ne sont pas toujours prêtes à l'emploi, une nouvelle procédure d'accompagnement intensif a été pensée via une expérience d'un contrat de travail, un stage d'observation, une alternance des périodes de travail et de formation, l'activation de la mesure des 500 euros et la mise en contact avec un référent au niveau du FOREM car lorsque ces personnes retrouvent leurs droits au chômage, ils ne respectent pas toujours les conditions ce qui les amènent de nouveau à faire appel au revenu d'intégration. Mr CLERSY souligne que le but est de les remettre au travail et non de les remettre dans la filière du chômage. Mr CLERSY précise qu'environ 320 personnes sont suivies dans ce cadre.

Au niveau des aides familiales, Mr CLERSY précise qu'il y a 39 aides familiales, 7 gardes à domicile, 263 bénéficiaires et 44 000 heures prestées en spécifiant la fin du phasing out. En effet, avec les maladies, les pensions, ... la quantité horaire n'était pas atteinte pour pouvoir bénéficier des subsides. Mr CLERSY précise qu'il est important d'avoir une ligne constante pour couvrir les contingences horaires, un travail sur l'absentéisme a donc été mené et est passé de 12% à 9% ce qui a permis de combler le contingent sans passer par des engagements supplémentaires.

Au niveau des repas, Mr CLERSY souligne que cela représente 160.000 repas par an (écoles, crèche, maison de repos) et 48.000 repas à domicile. Il est à noter que la passation par une centrale d'achat a permis de faire des économies d'échelle et donc de faire diminuer les prix tout en insistant sur une nourriture saine à base de produits saisonniers.

Mr CLERSY précise encore qu'il aurait pu faire mention du home, de l'EFT et des synergies commune-CPAS pour la réfection des trottoirs en spécifiant que l'EFT possède un beau taux de réinsertion mais que l'idée de ce point n'est pas d'informer sur ce qui va bien en niant les risques et les difficultés de demain.

Avant de céder la parole à Mr SICILIANO, Mr CLERSY précise encore que si les mandataires « d'au-dessus » ne réforment pas la réforme, « ça va faire mal ». Mr CLERSY souligne qu'il y a des personnes qui ont travaillé pendant 25 ans en sidérurgie, qui ne vont pas comprendre et qui vont être sanctionnées. Mr CLERSY souligne que pour une offre d'emploi sur Charleroi, il y a 54 demandeurs. Mr CLERSY met encore en exergue le transfert de charge sur les pouvoirs locaux et souligne que ce qu'il manque aujourd'hui, c'est de l'emploi. Mr CLERSY précise que pour des personnes faiblement qualifiées, une entreprise comme Jonhson et Jonhson, c'est une aubaine.

Mr CLERSY remercie l'assemblée de l'attention qui lui a été accordée.

Mr CLERSY cède la parole à Mr SICILIANO.

Mr SICILIANO se présente, il est facilitateur au bureau de chômage de Charleroi, ainsi il reçoit les personnes qui bénéficient d'allocations de chômage ou de revenus d'intégration. Son but étant de faire respecter la réglementation et de faire comprendre à ces personnes qu'elles ont le droit à ces allocations mais qu'elles ont aussi des devoirs. Mr SICILIANO précise que suite à la réforme du chômage, il y a beaucoup de nouveautés quant au dispositif classique, aux allocations d'insertion et au dispositif jeunes.

Mr PETRE entre en séance.

Concernant le stage d'insertion professionnelle, Mr SICILIANO explique que pour favoriser une insertion plus rapide sur le marché de l'emploi, le stage d'attente de 9 mois est transformé en stage d'insertion professionnelle de 12 mois. Pendant ce stage, 3 obligations sont à respecter : être inscrit comme demandeur d'emploi au FOREM, être disponible sur le marché de l'emploi et rechercher activement un emploi. L'octroi des allocations d'insertion est conditionné aux efforts individuels et aux démarches actives en vue de décrocher un emploi. L'obtention de deux évaluations positives est nécessaire pendant le stage d'insertion professionnelle pour pouvoir bénéficier d'allocations d'insertion à la fin du délai de 12 mois. Si deux évaluations positives ne sont pas obtenues durant le stage, celui-ci sera reporté jusqu'à l'obtention de deux évaluations positives (consécutives ou non). Six mois après la fin du stage, le jeune, resté en stage d'insertion, devra demander lui-même une nouvelle évaluation au plus tôt 6 mois après la dernière évaluation négative.

Mr SICILIANO explique qu'il y a un côté positif car les jeunes sont convoqués depuis le mois de janvier et 40% des personnes travaillent déjà, ils bénéficient dès lors d'office d'une évaluation positive.

Concernant les allocations d'insertion (DISPO « W »), Mr SICILIANO précise que ce dispositif concerne les jeunes qui ouvriront leur droit aux allocations d'insertion et ceux qui sont déjà dans ce process. Mr SICILIANO spécifie que le maintien des allocations d'insertion est toujours conditionné aux efforts individuels en vue de décrocher un emploi, que cette démarche active sera régulièrement évaluée tous les 6 mois. Les allocations étant suspendues pour une période de 6 mois en cas d'évaluation négative et ne pourront être rétablies que moyennant une évaluation positive sur demande.

Mr SICILIANO précise que ce processus a débuté il y a 1 an et que dans les personnes qui ont été suspendues, personne jusqu'à présent n'a réintroduit une demande.

Mr PAYEN souligne qu'ils sont peut-être au CPAS.

Mr SICILIANO répond par l'affirmative en précisant que selon les chiffres de l'ONEM, sur 100% des gens qui sont sanctionnés, 30,35% demandent l'aide du CPAS. Dans les plus de 60% restant, il y a des cohabitants légaux, des situations illégales quant à leur adresse.

Mr SICILIANO précise qu'en termes de démarches, le FOREM demande une dizaine de preuves de recherche cohérentes pour obtenir une évaluation positive et souligne que la sanction ne sera pas prononcée à la première fois. En effet, en cas d'évaluation non concluante, les personnes sont convoquées à nouveau un mois plus tard afin qu'ils puissent apporter des justificatifs. Dans le cas contraire, l'évaluation sera négative et définitive. Mr SICILIANO explique que par le passé en cas d'évaluation non concluante, un contrat était passé avec le demandeur d'emploi et précise que cela n'existe plus, actuellement, les 6 mois de sanction sont directement infligés.

Mr SICILIANO spécifie qu'une autre information est importante à transmettre, en effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les allocations d'insertion sont limitées dans le temps à 36 mois, ce qui signifie que les personnes qui ont perdu leur emploi au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et n'ont pas retrouvé de travail vont se voir supprimer ces allocations d'insertion au 1<sup>er</sup> janvier 2015 même si leurs évaluations ont été positives. Mr SICILIANO précise que chaque jour de travail prolonge le crédit, tout comme les formations sous dispenses.

Mr SICILIANO explique un cas particulier, pour les moins de 30 ans ayant charge de famille ou étant isolés ou cohabitants privilégiés, le crédit temps de 36 mois débute à partir du 30<sup>ème</sup> anniversaire, l'exclusion du droit aux allocations d'insertion se fera donc au maximum au dernier jour du mois de leur 33<sup>ème</sup> anniversaire.

Mr SICILIANO précise que pour ouvrir le droit aux allocations de chômage sur base du travail pour les moins de 36 ans, il est nécessaire de compter 312 jours de travail sur 21 mois de période de référence.

Mr SICILIANO précise que ces dispositifs ne concernent pas les travailleurs plus âgés qui viendraient à perdre leur emploi en soulignant que les périodes de référence et les jours de travail augmentent en fonction de l'âge.

Mr PAYEN pose la question de savoir si les jours de maladie sont assimilés.

Mr SICILIANO répond par la négative.

Mr SICILIANO explique que le dispositif classique concerne des personnes qui se retrouvent au chômage après avoir cotisé pour ouvrir leur droit. Ils sont alors convoqués après 16 mois si la première évaluation est positive. Dans le cas d'une évaluation négative suite au premier entretien, un premier contrat est établi. Si le chômeur accepte le contrat, aucune sanction ne sera prise et il sera convoqué 4 mois plus tard pour un second entretien. Si le chômeur n'accepte pas le contrat, la sanction sera limitée et il sera convoqué 4 mois plus tard.

Si le second entretien est positif, il ne sera convoqué que 12 mois plus tard. Si l'évaluation est à nouveau négative, un deuxième contrat sera édifié avec une sanction limitée s'il accepte le second contrat ou une sanction définitive s'il ne l'accepte pas.

Mr SICILIANO précise que le FOREM envoie les personnes vers des dispositifs d'aide tels que la FUNOC, la Maison de l'emploi, la MIREC et souligne le beau travail fait par les ALE.

Mr PAYEN met néanmoins en avant que malgré tous les efforts effectués sur la commune de Courcelles, il existe toujours un taux de chômage qui varie entre 15 et 20%.

Mr SICILIANO souligne que dans son intervention Mr CLERSY a parlé de plus ou moins 300 personnes en plus sur Courcelles d'ici 2015 et précise que sur Charleroi, il est prévu une augmentation de 3000 à 4000 personnes supplémentaires.

Mr SICILIANO explique qu'une distinction est faite entre les 3 systèmes car l'ONEM essaye de lier le chômage à un passé professionnel. Au niveau de la Belgique, la population s'est habituée à un chômage illimité dans le temps. Mr SICILIANO souligne qu'aujourd'hui, le seul chômage qui sera illimité dans le temps sera celui ouvert par le travail à condition d'apporter la preuve de son activité de recherche.

Néanmoins, Mr SICILIANO explique que si ce chômage est illimité dans le temps, il sera par contre dégressif. En effet, une personne qui perdra son emploi pourra bénéficier pendant une année d'un montant assez proche du dernier salaire plafonné. La deuxième période se calculera par rapport au nombre d'années de travail, par exemple, quelqu'un qui a travaillé pendant 15 ans aura un chômage plus important sur une plus longue durée (maximum 24 mois) qu'une personne qui a travaillé moins longtemps. La troisième période concernera un forfait qui sera encore payé de manière illimitée.

Mr SICILIANO remercie l'assemblée de son attention.

Mr CLERSY précise que durant la 3<sup>ème</sup> période, la différence avec le RIS devient minime, ayant pour effet collatéral, le risque que des personnes glissent vers le CPAS afin qu'ils n'aient plus à faire la preuve de rien.

Mr TANGRE souhaite intervenir tout d'abord sur l'intervention de Mr CLERSY en soulignant que l'on s'enfoncé et que l'on enfonce les communautés de base que sont les communes entraînant une paupérisation croissante, que jusqu'à présent, le CPAS fait ce qu'il peut surtout en regard de la croissance de la dotation communale permettant au CPAS de remplir ses missions.

Mr TANGRE souligne que Mr SICILIANO a beaucoup de chance car il a un travail et ce, grâce aux chômeurs. Mr TANGRE spécifie que chacun, dans sa carrière, a cotisé au niveau social et que pendant ce temps, les femmes sont considérées comme cohabitantes. Prenant l'exemple d'un couple travaillant à Caterpillar, la femme deviendra cohabitante, Mr TANGRE spécifie que c'est un « hold-up ». Mr TANGRE souhaiterait que les partis qui seront au pouvoir demain puissent dire non à cette Europe capitaliste qui appauvrit certains et en enrichit d'autres. En effet, Mr TANGRE souligne que les personnes plus âgées doivent travailler de plus en plus tard alors que les jeunes qui ont fait des études se verront sanctionnés à terme s'ils ne trouvent pas d'emploi. Mr TANGRE souligne qu'il s'agit d'un scandale car il n'y a pas de possibilités d'emploi. Mr TANGRE met en avant que selon certains préjugés, les jeunes seraient des fainéants mais explique que régulièrement, il se trouve face à des demandes auxquels il tente de répondre. Mr TANGRE précise que les patrons en ont marre de ces demandes de justification qui se démultiplient.

Mr TANGRE souligne que le Conseil communal et le Conseil du CPAS sont confrontés à une situation grave qui fera inévitablement le jeu de l'extrême-droite et des mouvements fascistes.

Mr TANGRE souhaite encore citer un autre exemple, les délocalisations qui entraînent la faillite de petits indépendants à qui les Ministres avaient promis des primes, il met en avant le manque de moyens des Ministères qui envoient de moins en moins d'inspecteurs contrôler les finances des entreprises dont certaines ne payent pas leurs impôts et fraudent.

Mr TANGRE se dit outré.

Mr PAYEN se dit également outré par rapport à la situation que les institutions locales risquent de connaître. Mr PAYEN remercie le Président et le Collège pour l'augmentation de la dotation communale mais souligne néanmoins que gérer, c'est prévoir. Mr PAYEN souligne qu'en 2008, la dotation communale étant d'un peu plus de 2.400.000 euros et qu'en 2014, elle s'élève à près de 5.000.000 euros, ce qui double en quelques années la part communale.

Mr PAYEN souligne que le RI moyen s'élève à 550 euros à multiplier par 350 bénéficiaires supplémentaires et par 12 mois, ce qui porte le surcoût total de cette aide à 2.310.000 euros. De plus, il sera nécessaire pour le CPAS d'embaucher du personnel supplémentaire afin de pouvoir accompagner correctement ces bénéficiaires. Il sera donc nécessaire d'augmenter la dotation communale d'environ 2.000.000 euros. De plus, Mr PAYEN insiste sur le fait que ces chiffres sont ceux avancés par la CSC et la FGTB mais qu'il sera nécessaire d'ajouter les bénéficiaires qui proviendront de la CAPAC.

Mr PAYEN précise que le groupe socialiste se demande comment cela va se terminer si l'augmentation de la dotation doit se porter à 2.000.000 euros. Mr PAYEN précise qu'il n'en veut pas à Mr SICILIANO qui vient simplement expliquer la réforme mais en veut à ces instances qui mettent en place de telles réformes sans mesurer spécifiquement toutes les conséquences qu'elles impliquent.

Mr PAYEN souligne qu'une inadéquation manifeste est existante entre les profils des travailleurs et les profils recherchés des employeurs, qu'il n'était pas nécessaire de faire une chasse aux chômeurs mais qu'il aurait été plus opportun d'ouvrir la chasse aux fraudeurs.

Mr PAYEN met en avant que malgré les efforts et les projets développés sur le territoire de Courcelles par l'installation d'une maison de l'emploi, de la MIREC, le taux des 20% de chômeurs restent stables.

Mr PAYEN met en avant un autre problème, les entreprises pourvoyeuses d'emploi à la main d'œuvre peu qualifiée ont disparu et disparaissent encore aujourd'hui : la sidérurgie, les charbonnages, les glaceries, ...

Mr PAYEN souligne qu'il nous est obligé de courir après la rentabilité qui se fait indéniablement sur le dos de la collectivité, que les collectivités locales n'auront bientôt plus le choix, il faudra augmenter les recettes par l'augmentation des taxes et impôts et diminuer les dépenses en supprimant des emplois et en fermant des services.

Mme TAQUIN souligne qu'elle ne peut que partager ces considérations et précise également qu'au-delà de la fraude fiscale dont faisait mention Mr TANGRE, il y a également la fraude sociale sur laquelle il est important de travailler. Mme TAQUIN précise qu'il est temps d'unir les partis composant le Conseil communal et le Conseil de l'Action sociale afin d'interpeller les instances supérieures.

Mme TAQUIN précise qu'après avoir entendu les différentes réflexions et l'avenir qui attend les pouvoirs locaux en général et la commune de Courcelles en particulier, elle est interpellée par les propos d'un Ministre qui affirme que les communes se portent bien.

Melle POLLART précise qu'ils ne doivent pas avoir la même calcullette.

Mme TAQUIN clôture le débat pour aujourd'hui en invitant les chefs de groupes à se réunir afin de préparer une motion.

Mme TAQUIN remercie Mr SICILIANO pour ses explications.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance du Conseil commun Commune – CPAS est levée à 21h31.

LA DIRECTRICE GENERALE,

L. LAMBOT.